



# **RAPPORT DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES PAFIO (2016)**

**Région de Lanaudière  
Unités d'aménagement 062-51 et 062-52**

DU 8 AVRIL AU 2 MAI 2016

Direction générale du secteur sud-ouest  
7 décembre 2016

Québec 



**RAPPORT  
DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES  
PAFIO (2016)**

Produit le 7 décembre 2016

## Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Direction générale du secteur sud-ouest  
Direction régionale de la gestion des forêts Lanaudière-Laurentides  
545, boul. Crémazie Est, 8<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2M 2V1  
Téléphone : 514 873-2140  
Télécopieur : 514 873-8983  
Courriel : lanaudiere@mffp.gouv.qc.ca

## Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est accessible en ligne uniquement à l'adresse <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/pafi/index.jsp>.

© Gouvernement du Québec  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2016  
**ISBN : 978-2-550-77326-9**

## Table des matières

1. Contexte .....	1
2. Objectifs de la consultation publique .....	2
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique .....	3
4. Principaux commentaires reçus .....	5
5. Conclusion .....	13
Annexe 1 – Membres de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de Lanaudière .....	14

## 1. Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), adoptée en mars 2010, accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs la responsabilité d'élaborer des plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique.

Par conséquent, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mandaté la MRC de Matawinie pour organiser une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels. Ces plans comprennent les unités d'aménagement (UA) 062-51 et 062-52 situées majoritairement sur le territoire public de Lanaudière.

Conforme au plan tactique (PAFIT), le PAFIO contient les secteurs d'intervention potentiels où se réaliseront la récolte de bois et d'autres activités d'aménagement (travaux sylvicoles non commerciaux et voirie forestière).

La population a été informée de ceux-ci par l'entremise des journaux locaux ainsi que des sites Web de la MRC de Matawinie et du MFFP. Des courriers postaux et électroniques ont également été envoyés aux différents partenaires régionaux susceptibles d'être intéressés par l'aménagement forestier de la forêt publique (municipalités, municipalités régionales de comté [MRC], associations de lacs, acériculteurs, membres de la table de gestion intégrée des ressources et du territoire [TGIRT], etc.).

Une séance d'information publique s'est tenue le 20 avril 2016 au Club de golf de Rawdon. Cette séance a permis à près de 150 personnes de s'exprimer sur le PAFIO. Le public de même que les différents partenaires régionaux dont le territoire est touché par la planification forestière étaient invités à soumettre leurs commentaires et préoccupations sur le site Web du MFFP ou à venir rencontrer les aménagistes directement au bureau du MFFP. Une ligne téléphonique était également disponible. Les cartes des secteurs consultés dans le cadre de la présente consultation publique, de même que celles des secteurs consultés antérieurement, sont toujours accessibles sur le site Web du MFFP.

Le bilan détaillé de la consultation publique se trouve dans le rapport rédigé par la MRC de Matawinie, qui est accessible en ligne<sup>1</sup>.

Pour en savoir plus sur la planification forestière, il est possible de consulter le site Web du MFFP à l'adresse suivante :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-PAFIO.jsp>.

---

<sup>1</sup> Rapport de consultation publique – Consultation publique dans les plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels des unités d'aménagement 062-51 et 062-52. Réalisé par la MRC de Matawinie, pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. 15 juin 2016. [En ligne] [http://www.mrcmatawinie.org/upload/File/V\\_EXTERNE\\_PAFIO\\_2016\\_Rapport\\_de\\_consultation\\_publique.pdf](http://www.mrcmatawinie.org/upload/File/V_EXTERNE_PAFIO_2016_Rapport_de_consultation_publique.pdf)

## 2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique s'est tenue du 8 avril au 2 mai 2016. Cette consultation concernait les deux unités d'aménagement de Lanaudière, c'est-à-dire celles portant les numéros 062-51 et 062-52. Durant cette période, la population a été invitée à soumettre ses questions et à émettre ses commentaires à l'égard des PAFIO, entre autres sur les éléments de contenu suivants :

- les secteurs d'intervention potentiels;
- la superficie d'intervention;
- les traitements (commerciaux et non commerciaux);
- la localisation des chemins principaux et des autres infrastructures;
- le transport des bois.

La consultation publique 2016 visait à :

- Favoriser une meilleure compréhension, pour la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- Permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- Concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier;
- Harmoniser l'aménagement forestier aux valeurs et aux besoins de la population;
- Permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu de ses responsabilités.

### 3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

Les deux unités d'aménagement, soit l'UA 062-51 et l'UA 062-52, sont comprises dans les limites de la région de Lanaudière (carte 1). L'Unité de gestion de Lanaudière, dont le bureau est situé à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, s'occupe de la gestion des forêts dans ces unités d'aménagement.

#### Unité d'aménagement 62-51

L'unité d'aménagement 062-51 couvre une superficie de 399 386 ha. Elle est principalement située dans la MRC de Matawinie (82 % de sa superficie totale en fait partie). Elle touche également les MRC des Laurentides, d'Antoine-Labelle et de D'Autray. Des activités d'aménagement forestier sont prévues sur les territoires des MRC de Matawinie et de D'Autray.

On trouve sur ce territoire plusieurs lacs et rivières. Le réservoir Taureau constitue le principal plan d'eau. D'une superficie d'un peu plus de 95 km<sup>2</sup>, ce réservoir de grande étendue est situé dans la partie nord-est de l'unité d'aménagement. Il compte parmi les importants plans d'eau du sud du Québec. Les autres lacs d'importance du territoire incluent les lacs Mastigouche, Archambault et Ouareau. Les rivières L'Assomption, Ouareau et David sont les principales rivières qui traversent l'unité d'aménagement.

L'accès à l'unité d'aménagement 062-51 se fait principalement par la route provinciale 131 qui part de Joliette et se rend à Saint-Michel-des-Saints et à Saint-Ignace-du-Lac. Dans l'ouest du territoire, la ville de Saint-Donat est accessible à partir de Montréal en empruntant la route provinciale 125. Cette ville est également accessible par la route secondaire 347 qui relie cette municipalité à Saint-Côme, à Sainte-Émélie-de-l'Énergie et à Saint-Damien. On dénombre de nombreux ponts sur le territoire de l'unité d'aménagement.

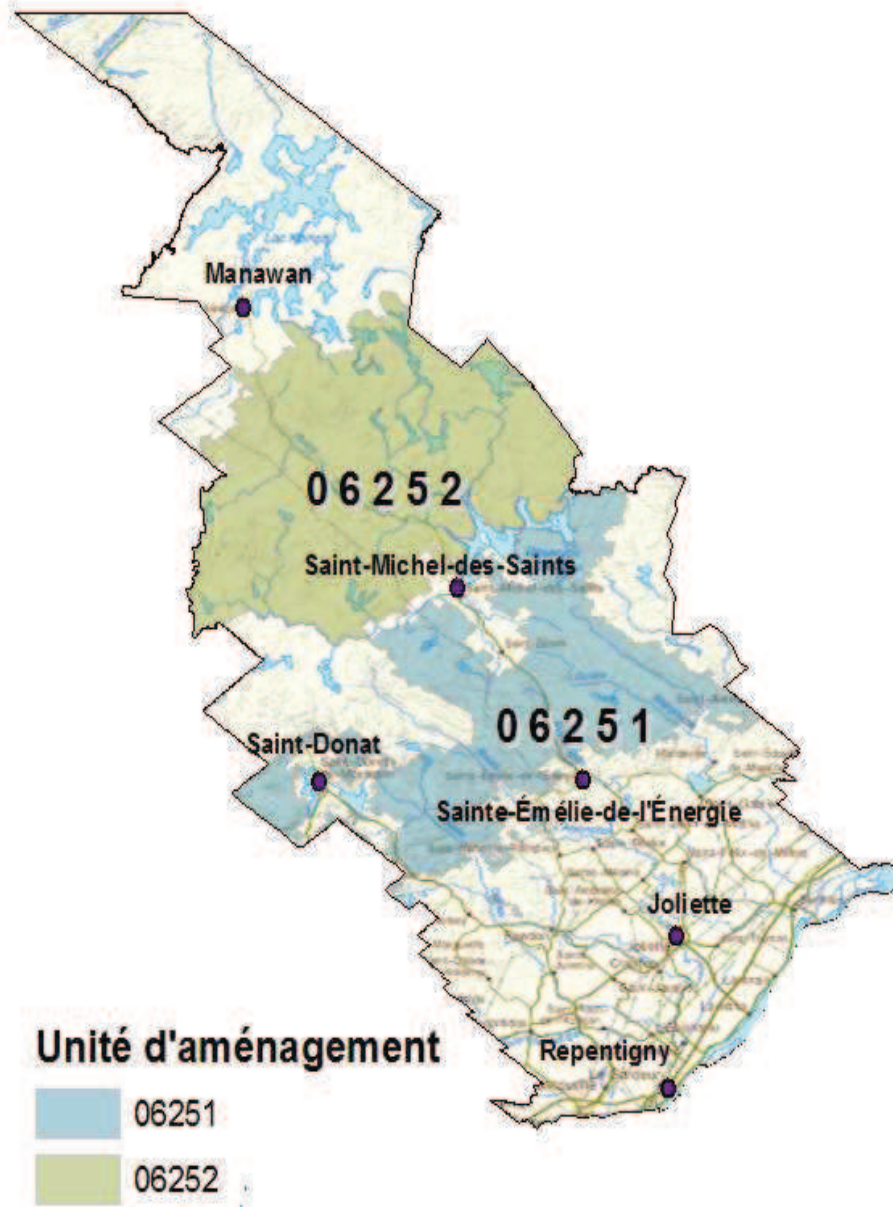
#### Unité d'aménagement 62-52

L'unité d'aménagement 062-52 couvre une superficie de 399 386 ha. Elle touche à trois MRC : la MRC de Matawinie, la MRC d'Antoine-Labelle des Laurentides et la MRC de Mékinac de la Mauricie. L'unité d'aménagement est parsemée de plus de 685 lacs et 10 rivières d'importance. En somme, 31 793 ha de l'unité d'aménagement sont recouverts d'eau. Outre ces plans d'eau, le réservoir Taureau, situé dans la partie sud-est de l'unité d'aménagement, est l'une des plus grandes réserves d'eau de la région de Lanaudière.

Trois types de couvert forestier occupent l'unité d'aménagement : le couvert résineux, le couvert mélangé et le couvert feuillu. Le couvert mélangé se divise en couvert mélangé à dominance résineuse et en couvert mélangé à dominance feuillue. Au total, 246 678 ha de forêts productives sont qualifiés de zones exploitables à des fins de production ligneuse.



Carte 1- Unités d'aménagement visées par la consultation dans Lanaudière



## 4. Principaux commentaires reçus

### 4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Dans le cadre de la consultation publique PAFIO 2016, les commentaires ont été émis tant au nom d'organismes qu'à titre personnel. Le **tableau 1** ci-dessous indique le type et le nombre de répondants.

**Tableau 1 - Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires**

CONSULTATION PUBLIQUE PAFIO 2016		
Unités d'aménagement visées	Nombre d'organismes	Nombre de personnes (à titre personnel)
Planification des traitements sylvicoles commerciaux		
062-51 et 062-52	22	64

### Principaux commentaires reçus

Vu leur nombre et afin d'en faciliter le suivi, le MFFP a choisi, pour le présent rapport, de présenter les principaux commentaires reçus sous forme de tableau. Cette façon de faire facilite le repérage de l'information tout en permettant de voir l'ensemble des principales préoccupations soulevées par les participants de la consultation publique. Elle permet aussi de prendre connaissance des éléments de réponse du MFFP, par commentaire, et d'avoir ainsi un aperçu du suivi qui sera effectué.

Le **tableau 2** suivant regroupe donc, par sujet, les commentaires reçus et résume brièvement l'analyse effectuée par le MFFP. Il précise également le type de répondants (organisme ou particulier). Il faut noter que les commentaires peuvent avoir été émis par l'un ou l'autre des répondants indiqués ou par plusieurs de ceux-ci. La plupart des commentaires reçus se rapportent à des enjeux discutés à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de Lanaudière.

**Tableau 2 – Principaux commentaires reçus et analyse du MFFP**

Commentaires portant sur	Type de répondants	Notes du MFFP
<p><b>La conservation des forêts</b></p> <p>(ex. : interdiction de récolte dans certains secteurs, forêts à haute valeur de conservation [FHVC], agrandissement du parc régional)</p>	<p>Les Amis de la forêt Ouareau                      Association du 7<sup>e</sup> lac                      Fédération des associations de lacs de Chertsey                      Particuliers (villégiateurs)                      Pourvoirie Basilières                      Pourvoirie Saint-Zénon                      Pourvoirie Vent de la Savane</p>	<p>La présente consultation publique a pour but de recueillir les préoccupations concernant différents aspects de la planification forestière opérationnelle tels que la localisation des coupes, les types et superficies des travaux sylvicoles, etc. Ces préoccupations sont (ou seront) discutées dans le cadre des travaux d'harmonisation en cours à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de Lanaudière. Des rencontres ont eu lieu ou auront lieu pour préciser les enjeux et évaluer les possibilités de modulation des travaux planifiés.</p> <p>Cependant, la présente consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis. L'affectation du territoire public est sous la responsabilité du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). La protection du territoire est sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Les demandes de moratoire ou de protection intégrale peuvent être traitées dans le cadre de différentes consultations publiques, telle la modification du plan d'affectation du territoire public (PATP), ou dans le cadre de l'implantation d'aires protégées.</p>

Commentaires portant sur	Type de répondants	Notes du MFFP
<p><b>La quiétude</b></p> <p>(ex. : sites d'hébergement, pourvoiries, transport forestier en milieu habité)</p>	<p>Association des propriétaires des lacs Quesnel et Lafrenière</p> <p>Fédération des associations de lacs de Chertsey</p> <p>Particuliers (villégiateurs)</p> <p>Pourvoirie du Milieu</p> <p>TNO de la MRC Matawinie</p>	<p>Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs se soucie de la quiétude des villégiateurs, des résidents, des touristes et des chasseurs qui fréquentent les secteurs visés par la planification opérationnelle. Des travaux d'harmonisation sont (ou seront) menés à la TGIRT de Lanaudière afin d'évaluer les possibilités de modulation des travaux dans les secteurs denses en sites de villégiature et les lacs d'intérêt majeur, comme la période des travaux et le transport des bois. Certains éléments particuliers pourront être traités par des mesures d'harmonisation fines à convenir entre les parties intéressées.</p> <p>Des rencontres entre les tiers ayant manifesté un intérêt ont eu (ou auront) lieu pour préciser les enjeux et les solutions applicables.</p> <p>Une mesure d'harmonisation générale a été établie à la TGIRT de Lanaudière concernant les dates d'intervention dans les secteurs de chasse au gros gibier. Cette mesure est accessible en ligne.</p>
<p><b>La qualité des milieux aquatiques</b></p> <p>(ex. : cours d'eau et lacs d'intérêt, milieux humides, lacs d'intérêt pour l'omble de fontaine, lacs d'intérêt pour le touladi)</p>	<p>Les Amis de la forêt Ouareau</p> <p>Fédération des associations de lacs de Chertsey</p> <p>Particuliers (villégiateurs)</p> <p>Pourvoirie du Milieu</p> <p>Sépaq</p>	<p>Les activités d'aménagement forestier sont encadrées par des lois et des règlements provinciaux tels que le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI), notamment par des dispositions qui concernent la protection des rives, des lacs et des cours d'eau. Les préoccupations soulevées dans le cadre de la présente consultation publique, quant aux effets potentiels des travaux sylvicoles sur la qualité de l'eau, sont (ou seront) discutées à la TGIRT de Lanaudière.</p> <p>Depuis 2014, l'Unité de gestion de Lanaudière a procédé à l'embauche d'une biologiste qui étudie les plans d'aménagement forestier. Ses recommandations visent à s'assurer de l'intégration des dimensions fauniques du RNI dans les plans d'aménagement afin de minimiser l'impact de la foresterie sur la faune et le milieu aquatique.</p> <p>Le Secteur de la faune et des parcs et celui des forêts collaborent à la désignation de sites fauniques d'intérêt (SFI) où des normes d'intervention particulières sont prévues pour les lacs abritant des espèces d'intérêt pour la pêche.</p>

Commentaires portant sur	Type de répondants	Notes du MFFP
<p><b>La qualité des habitats fauniques terrestres</b></p> <p>(ex. : habitat de la martre, secteurs à éclaircie précommerciale)</p>	<p>Les Amis de la forêt Ouareau Association des propriétaires des lacs Quesnel et Lafrenière Fédération des associations de lacs de Chertsey Particuliers (trappeurs) Particuliers (villégiateurs) Pouvoirie du lac Croche Sépaq</p>	<p>Les activités d'aménagement forestier sont encadrées par des lois et des règlements provinciaux, tels que le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI). Ces règlements incluent notamment des dispositions qui concernent la répartition spatiale des coupes, les forêts matures et les conditions d'habitat du cerf de Virginie. Les préoccupations soulevées dans le cadre de la présente consultation publique, quant aux effets potentiels des travaux sylvicoles sur la qualité des habitats fauniques, pourront être discutées à la TGIRT de Lanaudière.</p> <p>Depuis 2014, l'Unité de gestion de Lanaudière a procédé à l'embauche d'une biologiste qui étudie les plans d'aménagement forestier. Ses recommandations visent à s'assurer de l'intégration des dimensions fauniques du RNI dans les plans d'aménagement afin de minimiser l'impact de la foresterie sur la faune et le milieu aquatique.</p> <p>Les enjeux précis concernant la qualité de l'expérience de chasse pourront aussi être discutés à la TGIRT de Lanaudière.</p>
<p><b>La qualité des paysages</b></p> <p>(ex. : lacs d'intérêt, sentiers pédestres, campings, refuges, chalets)</p>	<p>Les Amis de la forêt Ouareau Association Loisir chasse et pêche Opwaiak Inc. Club 24 Fédération des associations de lacs de Chertsey Société des parcs régionaux de la Matawinie (SDRM) Particuliers (villégiateurs) Sentier national TNO de la MRC Matawinie</p>	<p>Les activités d'aménagement forestier sont encadrées par des lois et règlements provinciaux, tels que le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI), notamment par des dispositions qui concernent le maintien de l'encadrement visuel autour d'unités territoriales récréotouristiques particulières.</p> <p>Les préoccupations soulevées dans le cadre de la présente consultation publique quant aux effets potentiels des travaux sylvicoles sur la qualité des paysages sont (ou seront) discutées à la TGIRT de Lanaudière.</p> <p>Des travaux d'harmonisation sont (ou seront) menés afin d'évaluer les possibilités de modulation des travaux dans les secteurs denses en sites de villégiature et les lacs d'intérêt majeur (ex. : types de travaux, superficies des travaux).</p> <p>Des rencontres avec les tiers ayant manifesté leur intérêt ont eu (ou auront) lieu pour les chantiers les concernant afin de préciser les enjeux et les solutions applicables.</p>

Commentaires portant sur	Type de répondants	Notes du MFFP
<p><b>La sécurité et l'entretien des chemins forestiers</b></p> <p>(ex. : chemins multi-usages, chemins municipaux, chemins d'hiver, chemins privés, ponts du ministère des Transports)</p>	<p>Association des propriétaires des lacs Quesnel et Lafrenière                      Association des propriétaires du lac Migué                      Municipalité de Mandeville                      Particuliers (villégiateurs)                      Pourvoirie du lac Croche                      Pourvoirie du Milieu                      Pourvoirie Richard                      Sépaq</p>	<p>Les chemins forestiers sont fréquentés par de nombreux utilisateurs. Tous ont une responsabilité en ce qui concerne la sécurité routière. Il incombe à tous les utilisateurs d'adapter leur conduite aux conditions des chemins forestiers. Le MFFP a la responsabilité de fermer un chemin ou un pont s'il est jugé dangereux pour la circulation.</p> <p>Il incombe aux entreprises, au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, de veiller à l'entretien, à la signalisation et à l'amélioration des chemins publics qu'ils empruntent annuellement dans le cadre de leurs activités de transport de bois. Les entreprises ont également la responsabilité d'informer et de former leurs travailleurs à la conduite sécuritaire en forêt et d'assurer une supervision du respect des règlements et des consignes de sécurité.</p> <p>Il importe de préciser que les consultations publiques PAFIO ne concernent que le réseau de chemins forestiers situés en terres publiques et excluent le réseau des chemins provinciaux et municipaux. La responsabilité liée au transport forestier est partagée entre le Ministère qui reçoit et transmet les préoccupations des utilisateurs du territoire et les entreprises forestières qui coordonnent les opérations.</p> <p>Des rencontres avec les tiers ayant manifesté leur intérêt ont eu (ou auront) lieu pour les chantiers les concernant afin de préciser les enjeux et les solutions applicables (ex. : signalisation, entretien du réseau routier, etc.).</p>
<p><b>Le contrôle des accès au territoire</b></p> <p>(ex. : réserves fauniques, territoires fauniques structurés, secteurs de trappe)</p>	<p>Pourvoirie du lac Croche                      Pourvoirie du Milieu                      Pourvoirie Richard</p>	<p>Les préoccupations relatives aux limites de territoires structurés (maintien de couvert pour déterminer la limite, limiter les chemins d'accès, etc.) sont (ou seront) discutées dans le cadre des travaux d'harmonisation menés à la TGIRT de Lanaudière. Il s'agit toutefois de mesures d'exception.</p> <p>Certains éléments précis pourront être traités par des mesures d'harmonisation fines à convenir entre les parties intéressées.</p>

Commentaires portant sur	Type de répondants	Notes du MFFP
<p><b>La protection des sentiers non motorisés</b> (ex. : sentiers pédestres, sentiers de ski de fond, parcours de traîneaux à chiens, sentiers non enregistrés, sentiers non officiels, sentiers récréatifs municipaux)</p>	<p>Les Amis de la forêt Ouareau Association Loisir chasse et pêche Opwaiak Inc. Particuliers (trappeurs) Sentier national Société des parcs régionaux de la Matawinie (SDRM)</p>	<p>Le cadre légal (RNI) s'applique pour les activités d'aménagement aux abords des sentiers reconnus et enregistrés dans les affectations du territoire au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Le MFFP recommande aux utilisateurs du territoire de s'assurer que les sentiers sont inclus dans les affectations du territoire afin de garantir l'application des modalités d'opération.</p> <p>La protection des sentiers pédestres est (ou sera) discutée dans le cadre des travaux d'harmonisation en cours à la TGIRT de Lanaudière.</p>
<p><b>La protection des sentiers motorisés</b> (ex. : sentiers de motoneige et de quad)</p>	<p>Particuliers (trappeurs)</p>	<p>Des échanges avec les parties intéressées ont eu (ou auront) lieu afin de préciser les enjeux et les solutions applicables. Le MFFP recommande toutefois de minimiser la cohabitation entre les VHR et le transport forestier.</p>
<p><b>La stratégie d'aménagement</b> (rétention variable, coupe progressive, coupe adaptée dans les massifs de résineux, planification spatio-temporelle, taille des superficies planifiées, reboisement, maintien d'un couvert résineux mature, peuplements à peupliers, peuplements résiduels résineux, forêt résiduelle)</p>	<p>Les Amis de la forêt Ouareau Association des riverains des lacs Collins et Petit Collin Fédération des associations de lacs de Chertsey Pouvoirie du Milieu</p>	<p>La présente consultation publique vise à recueillir les préoccupations concernant différents aspects de la planification forestière opérationnelle tels que la localisation des coupes, les types et superficies des travaux sylvicoles, etc. Elle ne permet pas de réviser la stratégie d'aménagement. Les préoccupations la concernant peuvent être traitées dans le cadre de la consultation publique sur les plans d'aménagement tactique (PAFIT).</p> <p>Des travaux d'harmonisation sont (ou seront) menés à la TGIRT de Lanaudière afin d'évaluer la possibilité d'harmoniser les travaux opérationnels planifiés.</p> <p>L'harmonisation des travaux opérationnels doit se faire dans le respect de la stratégie d'aménagement, élaborée dans le respect du cadre légal et selon les balises du nouveau régime forestier. La réglementation actuelle prévoit la coupe en mosaïque et les unités territoriales de référence (UTR) comme outils pour la répartition spatiale des coupes sur le territoire. Le choix des traitements sylvicoles est déterminé selon l'autoécologie des essences croissant dans le peuplement, la structure actuelle du peuplement et les enjeux écologiques.</p>

Commentaires portant sur	Type de répondants	Notes du MFFP
<p><b>L'information sur la planification des chantiers</b> (ex. : début des travaux et accès pour le transport des bois)</p>	<p>Association Loisir chasse et pêche Opwaiak Inc. Association des propriétaires des lacs Quesnel et Lafrenière Particuliers (villégiateurs) Particuliers (trappeurs) TNO de la MRC de Matawinie</p>	<p>Un mécanisme de communication entre les industriels et certains groupes d'intérêt a été élaboré par la TGIRT. Le processus implique pour les industriels forestiers de tenir régulièrement informés les groupes d'intérêt du calendrier de réalisation de la programmation annuelle des activités d'aménagement forestier (PRAN).</p> <p>Des rencontres avec les tiers ayant manifesté leur intérêt ont eu (ou auront) lieu pour les chantiers les concernant afin de préciser les enjeux et les solutions applicables.</p>
<p><b>La protection des installations des propriétaires de baux</b></p>	<p>Particuliers TNO de la MRC de Matawinie</p>	<p>Le mécanisme de communication établi par la TGIRT implique que les entreprises forestières désignent un responsable pour chaque chantier et diffusent ses coordonnées auprès des intervenants concernés par les travaux. Dans le cas d'un bail de terrain de piégeage, le responsable du chantier doit, à la demande du piégeur, être disponible pour aller sur le terrain dans le but de déterminer conjointement les installations à protéger et permettre aux parties intéressées de convenir ensemble d'une action à prendre pour les conserver.</p> <p>Le mécanisme implique également que les industriels forestiers informent régulièrement les groupes d'intérêt à propos du calendrier de réalisation de la programmation annuelle des activités d'aménagement forestier (PRAN). Ces échanges entre les industriels forestiers et les propriétaires de baux permettent également de convenir d'une action à prendre pour assurer l'intégrité des installations.</p>
<p><b>L'harmonisation au sein de la TGIRT</b></p>	<p>Les Amis de la forêt Ouareau Fédération des associations de lacs de Chertsey Sépaq</p>	<p>Le processus d'élaboration des PAFIO implique des échanges avec les parties intéressées afin que leurs préoccupations soient prises en compte et fassent l'objet de mesures d'harmonisation. La plupart de ces échanges se font en collaboration avec la TGIRT de Lanaudière. Des rencontres plus ciblées peuvent avoir lieu pour certains sujets précis dans le but d'établir les enjeux et de convenir de solutions applicables. Ces éléments sont ensuite présentés à la TGIRT qui émettront des recommandations à leur sujet.</p>
<p><b>La nature de la structure du rapport de consultations publiques</b></p>	<p>Les Amis de la forêt Ouareau Fédération des associations de lacs de Chertsey</p>	<p>Le rapport de consultations publiques du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs précise les orientations à prendre pour traiter les commentaires émis et ne vise pas à trouver une réponse à chacun d'eux. Au terme des consultations, les commentaires recueillis seront transmis aux autorités concernées. Les commentaires ayant trait à un secteur</p>



Commentaires portant sur	Type de répondants	Notes du MFFP
		<p>d'intervention potentiel (SIP) précis seront intégrés au secteur en question et transmis aux aménagistes du MFFP qui s'occupent de la planification. Ils seront également transmis aux bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA), responsables de la planification des chemins forestiers, du transport et des mesures d'harmonisation dites opérationnelles (transport, période d'opération, etc.).</p>

## 5. Conclusion

La présente consultation publique a permis à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés. Cet exercice s'est avéré profitable autant pour le Ministère que pour la MRC de Matawinie et les tiers concernés.

Une fois la consultation terminée, les commentaires seront intégrés aux secteurs d'intervention potentiels et transmis aux aménagistes du MFFP. Ils seront également transmis aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA), responsables de la voirie forestière. Les commentaires spécifiques aux secteurs destinés à être vendus sur le marché libre par l'entremise du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) seront également considérés et transmis aux enchérisseurs.

Le processus d'élaboration des PAFIO implique des échanges avec les parties intéressées (municipalités, associations de riverains, etc.), afin que leurs préoccupations soient prises en compte et fassent l'objet de mesures d'harmonisation. La plupart de ces échanges se font en collaboration avec la TGIRT de Lanaudière. Des rencontres plus ciblées peuvent avoir lieu pour certains sujets précis dans le but d'établir les enjeux et de convenir de solutions applicables.

Chaque secteur est également présenté à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de Lanaudière (TGIRT) auxquelles siègent des représentants des différents groupes d'utilisateurs du territoire (liste en annexe). Leurs recommandations sont transmises au Ministère qui réalise la planification forestière finale en tenant compte des recommandations, et ce, dans le respect de la stratégie d'aménagement et du cadre légal.

Compte tenu du rôle important de la TGIRT dans le processus de planification forestière, le Ministère invite les personnes à communiquer avec leurs représentants au besoin.

Il importe de noter que la consultation des communautés autochtones s'effectue d'une manière distincte de celle de la population. Les modalités de cette consultation sont définies conjointement avec les communautés autochtones concernées.

## Annexe 1 – Membres de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de Lanaudière

<b>Autres utilisateurs</b>	Michel Hébert <i>Marc-Olivier Guilbault (substitut)</i>
<b>Bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA)</b>	Réjean Lachance <i>Mathieu Dufresne (substitut)</i> Guilhem Coulombe <i>François Nohet (substitut)</i> Mathieu Dufresne <i>Bret Carpentier (substitut)</i>
<b>Communauté Atikamekw de Manawan</b>	Jean-Roch Ottawa <i>Kevin Dubé (substitut)</i> <i>Luc Fortin (substitut)</i>
<b>Conseil régional en environnement</b>	Vicky Violette <i>Robert Papineau (substitut)</i>
<b>Détenteur de bail de piégeage</b>	Jean-Guy Ricard <i>Philippe Gaudet (substitut)</i>
<b>Détenteurs de bail de villégiature</b>	Bertrand Grenier <i>Michel Moreau (substitut)</i>
<b>MRC de D'Au-ray</b>	Bruno Tremblay <i>Francine Bergeron (substitut)</i> <i>Vacant (substitut)</i>
<b>MRC de Matawinie</b>	Édith Gravel <i>Réjean Gouin (substitut)</i> <i>Vacant (substitut)</i>
<b>Organisme de bassin versant</b>	Michel Lambert <i>Francine Trépanier (substitut)</i>
<b>Organismes gestionnaires de ZEC</b>	Nathalie Poitras <i>Julie Lachance (substitut)</i> Yves Morin <i>Benoit Laporte (substitut)</i>
<b>Organismes – Réserves fauniques</b>	Éric Harnois <i>Yannick Dufour (substitut)</i>
<b>Titulaires de permis de pourvoirie</b>	Jonathan Leblond <i>François Trottier (substitut)</i> Vacant <i>Vacant (substitut)</i>
<b>Titulaire d'un permis d'exploitation d'érablière</b>	Vital Deschesnes <i>Guillaume Breault (substitut)</i>
<b>Véhicules hors route</b>	Christian Lachance <i>Stéphane Roy (substitut)</i>

*Forêts, Faune  
et Parcs*

Québec 

